



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► La promotion de la santé et les écoles promotrices de santé : définition et éléments à prendre en considération.

*Selon l'Organisation Mondiale de la Santé,
« la promotion de la santé représente un processus
social et politique global, qui comprend non seulement
des actions visant à renforcer les aptitudes et les capaci-
tés des individus mais également des mesures visant
à changer la situation sociale, environnementale et
économique, de façon à réduire ses effets négatifs sur
la santé publique et sur les personnes... »¹.*

La promotion de la santé suppose le développement d'activités dans divers domaines prioritaires :

- L'élaboration de politiques publiques saines ;
- La création de milieux favorables à la santé (environnement sain) ;
- La participation de tous ;
- L'acquisition d'aptitudes individuelles (éducation pour la santé) ;
- Le développement de partenariats pour la promotion de la santé.

La promotion de la santé est donc le processus qui permet aux personnes et communautés de développer des moyens pour exercer un plus grand contrôle sur leur propre santé et améliorer celle-ci.

Les écoles promotrices de santé

L'Union Internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé (UIPES) définit la promotion de la santé en milieu scolaire comme « toute activité entreprise afin d'améliorer et/ou de protéger la santé, au sens large, et le bien-être de l'ensemble de la communauté scolaire ». Il s'agit d'un concept plus large que celui de l'éducation pour la santé. Il concerne les politiques de santé à l'école, l'environnement physique et social des établissements, les programmes d'enseignement, les liens avec les partenaires (municipalités, associations, services de santé...), la participation de tous².

Une École promotrice de Santé est fondée sur les principes de la Charte d'Ottawa pour la Promotion de la Santé de l'OMS.



Dans son document « Vers des écoles promotrices de santé : Lignes directrices pour la promotion de la Santé à l'école³ », l'UIPES proposent 6 éléments essentiels à prendre en considération pour promouvoir la santé en milieu scolaire.

→ 1. Des politiques pour des écoles en santé

Celles-ci sont clairement définies dans des documents ou par des pratiques acceptées par tous et qui promeuvent la santé et le bien-être. De nombreuses politiques sont susceptibles de promouvoir la santé et le bien-être, comme celles qui permettent d'adopter des pratiques alimentaires favorables à la santé dans le cadre de l'école ou celles destinées à décourager les brutalités par exemple.

→ 2. L'environnement physique de l'école

La notion d'environnement physique fait référence aux bâtiments, aux terrains et à l'équipement à l'intérieur et autour de l'établissement scolaire. Sont concernées : la conception et la situation des bâtiments ; l'utilisation de la lumière naturelle et de l'ombre de façon adéquate ; la création d'espaces où pratiquer l'activité physique ; et les installations permettant d'apprendre.

L'environnement physique fait également référence aux aménagements de base comme l'entretien des installations et des pratiques d'hygiène qui permettent de prévenir la transmission des maladies ; à la mise à disposition d'eau potable et saine ; à la propreté de l'air ; ainsi qu'à tous les contaminants environnementaux, biologiques ou chimiques néfastes à la santé, particulièrement dans des installations sanitaires (WC) et des locaux d'infirmerie.

→ 3. L'environnement social de l'école

L'environnement social de l'école est une combinaison de la qualité des relations au sein du personnel ainsi qu'entre le personnel et les élèves. Il est influencé par les relations avec les parents et la communauté au sens large.

→ 4. Les compétences individuelles en matière de santé et la capacité à agir

Cela fait référence à toutes les activités (qu'elles soient prescrites dans les programmes officiels ou qu'elles appartiennent plutôt au curriculum caché des établissements scolaires) par lesquelles les élèves acquièrent, en fonction de leur âge, des connaissances, des compétences et des expériences qui leur permettront de développer des savoir-faire et d'entreprendre des actions dans le but d'améliorer, pour eux-mêmes comme pour les autres membres de leur communauté, leur sécurité, leur santé et leur bien-être, et qui amélioreront aussi leurs résultats scolaires.

→ 5. Des liens communautaires

Les liens communautaires sont les relations entre l'école et les familles des élèves, de même que celles entre l'école et les groupes et personnes clés au niveau local. Un partenariat réel (consultation, participation appropriée...) avec les différentes parties prenantes renforce l'école promotrice de santé et fournit aux élèves et au personnel un contexte et un soutien pour leurs actions.

→ 6. Des services de santé

Il s'agit des services locaux et régionaux basés ou liés à l'école, et qui sont responsables des soins de santé et de la promotion de la santé auprès des enfants et des adolescents, en fournissant des services directs aux élèves (notamment à ceux ayant des besoins particuliers). Ils comprennent :

- Des dépistages et des évaluations menés par des praticiens diplômés et qualifiés ;
- Des services de santé mentale (notamment de conseil) pour promouvoir le développement social et émotionnel des élèves ; pour prévenir ou réduire les obstacles au développement intellectuel et à l'apprentissage ; pour réduire ou prévenir le stress et les troubles d'ordre mental, émotionnel et psychologique, et améliorer les interactions sociales pour tous les élèves.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - OMS. Glossaire de la promotion de la santé (1999).

Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Jeanneret O, Santé à l'école ou Écoles en santé?, Santé publique (2003) volume 15

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2003-2-page-167.htm> (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Union Internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé (UIPES). Vers des écoles promotrices de santé : lignes directrices pour la promotion de la santé à l'école. 2ème version du document précédemment intitulé « Protocoles et lignes directrices pour les écoles promotrices de santé » (2009). https://www.iuhpe.org/images/PUBLICATIONS/THEMATIC/HPS/HPSGuidelines_FR.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

